

# PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DES APPALACHES

## 1 INTRODUCTION

La notion de vision stratégique, qui se veut une « représentation du futur souhaité », s'inscrit obligatoirement en amont du processus de planification de l'aménagement du territoire.

La « vision stratégique » n'est pas de même nature que les autres éléments des documents de planification. Les autres éléments d'un schéma d'aménagement et de développement ou d'un plan d'urbanisme traduisent cette vision en termes plus opérationnels.

## 2 QU'EST-CE QUE LA VISION STRATÉGIQUE?

La vision stratégique est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Elle implique les forces vives de la communauté et elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune.

Elle est intuitive, c'est-à-dire le produit de l'imagination et de la combinaison des valeurs clés de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire de tous ceux qui participent à son élaboration. La question des valeurs est fondamentale lorsqu'un arbitrage s'impose. Par exemple, les difficultés pour faire évoluer les comportements vers des modes de consommation et de production plus responsables proviennent la plupart du temps de systèmes de valeurs contradictoires. La vision stratégique est également rationnelle, c'est-à-dire le produit d'une analyse. Pour être crédible, la vision stratégique doit reposer sur une évaluation honnête et critique de la situation et sur un bon repérage des défis des années à venir. Elle doit être réaliste et déboucher sur un plan qui permettra de construire un projet ou un milieu de vie avec la participation des citoyens pour leur bénéfice et non à leur détriment. Elle doit suggérer des solutions concrètes pour transformer les rêves en réalité.

Ainsi, la vision stratégique porte sur les dimensions économique, environnementale, sociale et culturelle essentielles à notre univers, sur la prise en considération de leurs interrelations dynamiques et sur la nécessité de les prendre en charge de façon simultanée. En réalité, la vision stratégique est basée sur le respect des principes fondamentaux qui sous-tendent le développement durable, c'est-à-dire le développement économique, le développement social et culturel, et le respect de l'environnement ainsi que de la pérennité des ressources naturelles indispensables à l'activité humaine. Un des principaux aspects du concept de développement durable est la responsabilité des générations présentes vis-à-vis des

générations futures. Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il s'appuie sur une vision à long terme du développement et repose sur la solidarité entre les générations. Il s'agit d'un processus continu d'amélioration des conditions de l'existence des populations actuelles qui permet aux générations futures de faire de même.

### 3 ÉLABORATION DE LA VISION STRATÉGIQUE

Il n'existe pas de recette universelle quant à la démarche à suivre pour élaborer une vision stratégique. Le choix du processus et des outils demeure à la discrétion des autorités responsables. Chaque processus doit s'adapter au contexte particulier et au milieu.

Ainsi, la MRC des Appalaches a élaboré sa vision stratégique en même temps que d'autres organismes de la MRC soit le Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford (CSSSRT), la Commission scolaire des Appalaches (CSA) et la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE). De plus, le contexte d'élaboration de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (PNR3) nécessitait l'élaboration d'un plan stratégique et donc d'une vision stratégique.

La démarche s'est échelonnée sur quelques mois. Elle s'est soldée par un énoncé de vision stratégique lors d'un lac-à-l'épaule tenu en octobre 2014 avec l'ensemble des maires de la MRC. Les enjeux et les actions ont également été complétés lors de ce lac-à-l'épaule.

#### 4 LA VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DES APPALACHES

Ainsi, l'énoncé de la vision stratégique se veut intuitif en ce sens qu'il a été précisé à partir de constats déjà connus par les élus municipaux, et se veut englobant pour l'ensemble des dimensions économique, environnementale, sociale et culturelle.

L'énoncé de vision stratégique va donc comme suit :

*Une MRC progressive,*  
*dynamique, moderne* **et renouvelée,**  
*représentant de façon*  
**juste et équitable**  
*les citoyens de tous les secteurs. Elle mise sur la*  
**complémentarité, la concertation régionale**  
*et la qualité de vie pour donner*  
**une image attrayante** de la région.

## *Une MRC progressive, dynamique, moderne et renouvelée*

Depuis plusieurs années, la MRC des Appalaches a entamé un tournant important. En effet, avec la fermeture des mines d'amiante, la MRC se devait de diversifier son économie. Plusieurs créneaux ont été développés au courant des dernières décennies avec pour résultat l'émergence de nouvelles entreprises dans des domaines aussi variés que l'oléochimie, la plasturgie ou les domaines connexes aux mines. Parmi les entreprises de la région, certaines se trouvent, en 2015, dans le classement annuel des 300 plus grandes PME du Québec publié par *Les Affaires*.

De plus, la MRC des Appalaches est l'une des MRC de la Chaudière-Appalaches qui a un grand nombre d'entreprises agricoles (4<sup>e</sup> en importance). Elle est également la MRC qui compte le plus grand nombre de producteurs acéricoles de la Chaudière-Appalaches. Ces entreprises, au nombre de 733, occupent le territoire et sculptent le paysage par leurs actions quotidiennes. Et malgré les nombreuses entreprises de service (72 % des entreprises établies sur le territoire de la MRC), la MRC doit se donner les outils pour progresser vers une plus grande diversification de ses entreprises autant au niveau des services de proximité, que des PME et des grandes entreprises.

La diversification se traduit également par l'opportunité des entreprises à se localiser non seulement à Thetford Mines, mais aussi dans les autres municipalités de la MRC. Sur le territoire de la MRC, les entreprises ont le choix de s'implanter dans l'un des huit parcs industriels situés dans les municipalités suivantes : East Broughton, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Adstock, Thetford Mines (trois), Saint-Joseph-de-Coleraine et la ville de Disraeli. Afin que ces parcs industriels se développent pleinement, il est important d'en faire la promotion, mais aussi d'offrir les services nécessaires au développement des entreprises.

La MRC des Appalaches ayant jadis été une région minière prospère a certainement acquis au cours de ces années une expertise dans le domaine de la protection de ses travailleurs. Aujourd'hui, les normes de la Commission de la santé et de la sécurité au travail doivent scrupuleusement être suivies. La MRC des Appalaches, et plus spécifiquement les gens ayant œuvré dans le domaine minier, en raison de leur expertise dans le domaine, se doit d'être innovatrice et de trouver des solutions moins coûteuses, moins contraignantes et tout aussi fiables pour la protection de la santé des travailleurs lorsqu'il y a vraisemblablement présence d'amiante.

D'un autre côté, les sites miniers font partie du paysage de la MRC des Appalaches, comme c'est le cas ailleurs dans le monde. Plusieurs cas concrets de réhabilitation de sites miniers, en Europe notamment, démontrent qu'il y a des possibilités pour intégrer ces sites à l'environnement immédiat. Deux cas concrets de réhabilitation de sites miniers contribuent à l'amélioration de ces sites miniers. D'une part, le Centre historique de la mine King, en plein centre-ville de Thetford Mines, est un projet novateur visant à créer un parc minier tout en protégeant le patrimoine minier et l'histoire minière de la région. D'autre part, récemment,

une compagnie est venue s'installer dans le secteur Black Lake de la ville de Thetford Mines afin de végétaliser les haldes minières sur une superficie de 80 hectares.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la MRC des Appalaches est confrontée à une diminution de sa population conjuguée à un vieillissement de sa population. Pour se faire, la MRC a lancé l'Objectif démographique 30/50 qui vise à mettre en place des stratégies et des actions permettant d'augmenter graduellement la population de la ville de Thetford Mines à 30 000 résidents et la population de la MRC des Appalaches à 50 000 résidents. À cet égard, plusieurs actions ont déjà été entreprises par la SDE afin d'atteindre cet objectif : on peut penser aux activités d'accueil pour les nouveaux résidents ou encore à la mise en place d'un réseau d'aide pour les nouveaux résidents pour se trouver un emploi ou un logement.

Pour arriver à atteindre l'Objectif démographique 30/50, la MRC se doit d'offrir un milieu de vie attrayant, intéressant et diversifié. La création d'emplois de qualité doit être combinée à une offre d'activités (culturelles, sportives, récréatives, commerciales) pour tous les groupes d'âge et à une offre de logement qui répond aux différents besoins de la population. À cet effet, la MRC a appliqué l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) afin de permettre l'implantation de nouvelles résidences en zone agricole à certaines conditions. Ces possibilités d'implantation résidentielle s'ajoutent à celles déjà existantes des périmètres d'urbanisation et à celles des zones de villégiature en bordure de magnifiques lacs.

À l'égard des activités sportives et récréatives, la MRC des Appalaches est reconnue pour ses activités de plein air. En effet, en 2011, la ville de Thetford Mines a remporté le titre de municipalité Géo Plein Air 2011 par le magazine Géo Plein Air. Les activités de plein air sont nombreuses dans la ville de Thetford, mais tout aussi nombreuses sur l'ensemble du territoire de la MRC des Appalaches. Cette dernière est consciente que cette offre se doit de demeurer concurrentielle tout en continuant à se bonifier. D'ailleurs, les municipalités travaillent ardemment pour augmenter l'offre de nouvelles activités de plein air : on peut penser au Chemin de Saint-Jacques qui traverse pour l'instant la ville de Thetford Mines et les municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds et dont une deuxième phase est prévue dans les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et d'Adstock, et au projet de réseau cyclable régional rejoignant toutes les municipalités de la MRC.

À l'égard de l'éducation, on trouve sur le territoire de la MRC des Appalaches, en plus des écoles de la CSA, un cégep ainsi qu'un centre universitaire. Le Cégep de Thetford déjoue même les prévisions puisque depuis quelques années, on note une augmentation de la clientèle étudiante. Le Cégep, de même que le Centre universitaire des Appalaches, offrent des formations variées allant des techniques en soins infirmiers aux techniques de comptabilité et de gestion, de génie mécanique, de plasturgie, minérale ou encore des certificats en administration, en éducation, en santé et en sciences sociales.

## *Une MRC qui représente de façon juste et équitable les citoyens de tous les secteurs*

La MRC est composée de 19 municipalités sur son territoire, dont 18 sont à caractère rural. Le poids démographique de chacune des municipalités est très différent. Au total, sept municipalités ont une population inférieure à 500 habitants, tandis que la ville de Thetford Mines a une population de plus de 25 000 habitants. Aussi, dans plus de la moitié des municipalités (dix) de la MRC, la zone agricole couvre plus de 90 % de leur superficie. Ces municipalités ont souvent comme seule zone non agricole les limites de leur périmètre d'urbanisation lorsqu'elles en ont un. En effet, trois municipalités ne possèdent pas de périmètre d'urbanisation : Sacré-Cœur-de-Jésus, Irlande et Paroisse de Disraeli. Les possibilités de développement (résidentiel, commercial, industriel) pour ces municipalités sont moindres que celles où il y a un périmètre d'urbanisation. Effectivement, le schéma d'aménagement révisé de la MRC autorise la plupart des bâtiments résidentiels, commerces et industries à l'intérieur des périmètres d'urbanisation seulement.

Avec plus de la moitié de la population, la ville de Thetford Mines, située au centre de la MRC, est également le pôle principal pour l'offre de services de tout genre. On y trouve entre autres le centre hospitalier de Thetford Mines, des cliniques médicales, des pharmacies, des cliniques dentaires, des centres d'hébergement pour personnes âgées, plusieurs écoles primaires, deux écoles secondaires, le Cégep de Thetford, le Centre universitaire des Appalaches, des directions régionales de quelques ministères, deux centres commerciaux, plusieurs autres services qu'ils soient commerciaux, financiers, de vente au détail, alimentaires, etc. D'autres municipalités comptent de tels services en moins grande quantité. C'est le cas notamment de la ville de Disraeli et des municipalités d'East Broughton et d'Adstock. On y trouve les services de proximité essentiels à la viabilité d'une communauté. Ces services permettent de retenir les citoyens dans les municipalités et ainsi leur assurer une certaine vitalité. L'offre de différents services tend à augmenter d'année en année. Par contre, certaines municipalités voient leur offre de service s'amoinrir au fil des ans. Il est primordial que la MRC mette des efforts pour que tous ses citoyens aient accès à différents services, surtout les services essentiels.

Un des services importants pour les citoyens de la région est sans doute le transport collectif. Or, pour le moment, aucun service de transport collectif intermunicipal n'est disponible pour les citoyens de la MRC. Il y a toutefois un service de transport interrégional Québec-Thetford Mines avec la possibilité de se rendre à Montréal par Québec, le service de taxibus dans le pôle central de la MRC, soit la ville de Thetford Mines et le service régional de transport adapté.

La population de la MRC des Appalaches est vieillissante. En effet, l'âge médian de la population pour la MRC est de 49,8 ans comparativement à 43,5 ans pour la région de la Chaudière-Appalaches et de 41,9 ans pour le Québec. En 2006, l'âge médian de la MRC était de 47,1 ans. Les services de proximité et les services de transport collectif devront

certainement s'adapter au vieillissement de la population et surtout, se situer là où elle se trouve. Les gens âgés de 65 ans et plus devraient avoir la possibilité de demeurer dans la municipalité où ils ont vécu. À Thetford Mines, il y a actuellement deux complexes résidentiels pour personnes retraitées, autonomes et semi-autonomes en construction.

### *Une MRC qui mise sur la complémentarité, la concertation régionale et la qualité de vie*

La MRC des Appalaches regroupe des municipalités qui ont chacune leurs atouts distinctifs qui sont parfois bien différents des municipalités limitrophes. Les municipalités gagneraient à miser sur leurs avantages et à considérer ceux des autres afin d'en arriver à travailler en complémentarité. Par exemple, une municipalité qui ne possède pas un aréna aura tout intérêt à conclure une entente avec la municipalité voisine qui en a un. Au contraire, une municipalité qui possède une telle infrastructure publique aura tout intérêt à en faire bénéficier les municipalités aux alentours pour ainsi rentabiliser ses acquis. Évidemment, cette complémentarité est possible en partie grâce à la concertation entre les instances municipales. À cet effet, la MRC, par le fonds de développement des territoires, prévoit un incitatif monétaire pour les municipalités qui travailleront en partenariat. Cette concertation et cette complémentarité sont d'autant plus intéressantes puisqu'elles permettent certainement aux citoyens d'augmenter leur qualité de vie en ayant davantage de choix dans les activités de loisirs entre autres.

### *Une MRC qui veut se donner une image attrayante de la région*

La MRC des Appalaches est une région pleine de contraste : les lacs et les plaines d'un côté, les montagnes de l'autre, la région minière au centre; les érablières d'un côté, les forêts de résineux de l'autre. Cette distribution des paysages sur le territoire de la MRC fait d'elle un endroit unique et invitant. D'ailleurs, la MRC des Appalaches a entrepris un projet de caractérisation des paysages afin, entre autres, de permettre à tous de découvrir ou redécouvrir la région, d'identifier les éléments du paysage à mettre en valeur, mais aussi les paysages qui ne concordent pas avec la vision que tous ont du paysage et de reconnaître le caractère agroforestier de la MRC.

Le projet de caractérisation des paysages soulignera certainement le caractère minier, unique dans le sud du Québec, comme un élément du patrimoine industriel de la MRC des Appalaches. Il permettra également de mettre en lumière le caractère agroforestier des différents axes nord-ouest – sud-est comme les routes 271, 269, 263 et 165.

Dans un autre ordre d'idée, la MRC compte sur son territoire plusieurs lacs dont l'activité principale est la villégiature. Mais qu'en est-il de l'accessibilité de ces lacs aux citoyens? Vendre la région comme ayant plusieurs lacs, mais auxquels seuls les propriétaires riverains y



ont accès semble contradictoire. Il y a donc un intérêt certain à conserver les accès publics à ces lacs afin que l'ensemble de la population puisse en bénéficier. Cette accessibilité ne doit toutefois pas se faire au détriment de la capacité de support des lacs : les associations de lacs travaillent activement à la sauvegarde de leurs lacs. En ce sens, la sensibilisation de la population, autant les riverains que ceux qui bénéficient de ces accès aux lacs, serait une voie à privilégier.

La villégiature peut être liée aux activités de plein air et touristiques qui permettent de faire valoir les paysages dont recèle la MRC. On peut penser au Chemin de Saint-Rémi qui traverse une partie de la MRC, le Chemin de Saint-Jacques traversant trois municipalités ou encore les Chemins Craig et Gosford, vestige de l'histoire de l'occupation des sols de la MRC. D'ailleurs, il serait opportun de conserver le caractère historique et patrimonial de ces chemins. De plus, d'autres activités touristiques et de pleins airs font valoir les paysages contrastés de la MRC des Appalaches : la réserve écologique de la Serpentine-de-Coleraine, les sentiers pédestres des Trois Monts, le mont Adstock, le mont Grand Morne et le parc national de Frontenac pour ne nommer que ceux-là. Ces différentes activités touristiques contribuent à donner une image attrayante de la MRC.

Néanmoins, un élément discordant est certainement le coup d'œil des entrées et des sorties du territoire de la MRC et de celles des villes et villages. En effet, sur les routes principales, il y a absence de panneaux signalant aux automobilistes qu'ils sont dans la MRC des Appalaches. La présence de ces panneaux permettra certainement de faire prendre conscience aux touristes, entre autres, que la région va bien au-delà de la ville de Thetford Mines. Aussi, la route 112 est l'épine dorsale de la MRC. Cependant, une étude démontre qu'il manque d'uniformité et d'harmonisation le long de cette route nationale : les entrées et sorties de villages seraient à revoir et à améliorer. De plus, l'impact cumulatif des enseignes et panneaux-réclames empêche de donner une image attrayante de la région justement. Les municipalités travaillent à améliorer l'image de leurs entrées et sorties de ville. Mais les droits acquis sont souvent un frein au développement.



## 5 LES ENJEUX

Au terme du lac-à-l'épaule tenu par les maires, les enjeux suivants ont été retenus :

- S'assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion
- S'assurer un développement économique, agroalimentaire, touristique, culturel, rural et technologique
- Préserver et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation)

### *S'assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre*

La population de la MRC est en diminution en même temps qu'elle est vieillissante. Il faudra donc s'assurer, d'une part, de retenir la population déjà présente (jeunes, aînés, main-d'œuvre et population en générale), mais aussi d'attirer de nouveaux résidents qui y trouveront un intérêt à s'établir dans la région et y demeurer. Pour se faire, la MRC est d'avis qu'il faudra créer une structure d'accueil pour la main-d'œuvre et les nouveaux arrivants. Des initiatives sont d'ailleurs déjà en place dans certaines municipalités. Il faudra développer des stratégies pour attirer de nouveaux résidents, trouver des incitatifs à l'établissement et même étudier le potentiel immigrant.

Il faudra donc pour la MRC, parallèlement, renforcer sa capacité d'accueil en y faisant la promotion des terrains, des résidences ou des logements disponibles et en y créant des comités d'accueil des nouveaux arrivants et diverses autres stratégies pouvant permettre l'accueil des nouveaux arrivants. La plupart des municipalités ont d'ailleurs adopté une politique familiale ou entrepris une démarche municipalités amie des aînés (MADA).

Pour être capable d'attirer de nouveaux résidents, la MRC est d'avis qu'elle doit accroître sa visibilité à l'extérieur de la région par exemple en choisissant des stratégies pour viser les chercheurs d'emploi dans les foires à l'emploi. Les différents acteurs régionaux en emploi ou en éducation peuvent être le point de départ pour attirer de nouveaux résidents.

### *Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion*

La MRC s'est dotée d'une vision commune et partagée entre tous les acteurs de son territoire. Il reste donc à la promouvoir. Mais une vision n'est rien si elle n'est pas suivie par des actions concrètes qui permettront de concerter les divers partenaires et de défendre des

dossiers communs. Le dossier de la santé et la sécurité face à la présence de l'amiante en est un bon exemple.

La vision de la MRC permettra également de définir une image commune de la MRC, de voir à ce que chacune des municipalités reconnaisse les forces et les qualités de chacune pour ainsi en bénéficier et ensuite de pouvoir se développer sans pour autant nuire aux autres municipalités. La MRC privilégie donc d'élaborer une stratégie marketing pour mieux vendre son territoire sans que les municipalités entrent en compétition les unes contre les autres. Cela peut également être de partager les services et les équipements entre municipalités contiguës. Enfin, les municipalités auront tout intérêt à inclure dans un calendrier unique les différentes activités présentes sur leur territoire afin d'être plus efficaces ensemble. Le dicton « seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin » prend ici tout son sens.

### *S'assurer un développement économique, agroalimentaire, touristique, culturel, rural et technologique*

Cet enjeu est sans contredit indispensable pour atteindre une diversification économique forte dans la MRC. Plusieurs actions seront donc entreprises en ce sens.

Le développement économique passe inexorablement par l'accroissement de la performance des entreprises d'ici en misant sur l'innovation, la recherche et développement, l'amélioration du taux de productivité et la valeur ajoutée. Particulièrement, la MRC souhaite favoriser la recherche et le développement sur le territoire principalement pour les secteurs forestier et minier, deux secteurs qui ont été durement touchés au cours des dernières années.

Afin d'aider les entreprises en démarrage ou les jeunes entreprises à se développer, à prendre leur essor, la mise en place d'outils collectifs comme les incubateurs d'entreprises, qu'ils soient en entrepreneuriat, agroalimentaire ou industriel, sont des options à considérer. L'Espace Entrepreneuriat de la région de Thetford (E2RT) est un incubateur d'entreprises qui offre des services de formation, de soutien et d'accompagnement ainsi que des espaces de bureau et de travail coopératif. Leurs installations modernes et leurs activités et événements font de E2RT une place de choix pour les entreprises en démarrage. Le secteur agroalimentaire n'est pas sans reste. En effet, dans le cadre du plan de développement de la zone agricole, une action privilégiée est la mise en place d'un incubateur d'entreprises agricoles en 2016. Néanmoins, la MRC veut également favoriser l'implantation d'un incubateur industriel sur son territoire.

À cet effet, dans les parcs industriels, il est essentiel d'améliorer les infrastructures en y établissant des motels industriels, ou encore, en y amenant la fibre optique et le gaz naturel. Ainsi, de meilleures infrastructures permettront assurément d'améliorer la compétitivité de ces parcs industriels et l'arrivée de nouvelles industries et entreprises. D'ailleurs, afin de faciliter les entreprises dans la recherche d'un endroit pour s'y établir, la réalisation d'un

guichet unique faisant la promotion des terrains industriels et commerciaux disponibles avec chacun leur particularité sera certainement un atout pour la MRC. De plus, il faudra faire la promotion de ces terrains disponibles. Mais d'abord, il serait intéressant que chacun des parcs industriels développe son propre créneau et ainsi, les différents parcs industriels pourront travailler en complémentarité les uns avec les autres.

Le secteur touristique, quant à lui, est primordial pour la MRC. Le tourisme amène des retombées économiques importantes autant pour la restauration que pour l'hébergement. L'offre d'hébergement doit d'ailleurs être augmentée : campings, auberges, gîtes ou hôtels répondront à une clientèle diversifiée. Aussi, afin d'augmenter l'offre d'hébergement, un complexe hôtelier devrait ouvrir au printemps 2017 à Thetford Mines. Ce complexe hôtelier devrait être jumelé à un centre d'affaires et de congrès. La ville travaille toujours à la mise en place de ce centre d'affaires et de congrès.

L'offre d'hébergement accrue bénéficiera certainement aux événements comme des festivals ou encore le Chemin des Artisans présents dans la MRC. La consolidation et la promotion de ces événements va aussi permettre de développer davantage le secteur touristique.

Enfin, une autre façon de consolider l'offre touristique est de réseauter et de promouvoir les divers sentiers présents sur le territoire de la MRC : sentiers pédestres, cyclables et équestres. D'ailleurs, le chemin pédestre de Saint-Jacques gagnera à être étendu à d'autres municipalités de la MRC.

Le Centre historique de la mine King, projet qui en est à la phase 1, consiste à conserver l'héritage minier du territoire tout en développant un parc urbain attenant. La phase 1 du projet comprend la restauration de trois bâtiments soit le chevalement, l'atelier de forge et le bâtiment des treuils. Les phases 2 et 3 du projet permettront notamment de déménager l'atelier des gobeuses et d'aménager le parc urbain. Ces phases confirmeront au Centre historique de la mine King un statut de parc urbain rassembleur et fort de son histoire. C'est pour cela que la MRC souhaite que ces phases soient achevées.

Le pacte fiscal du gouvernement provincial à l'automne 2014 aura permis à la MRC de se questionner sur ses bras économique et touristique. Quelles allaient être les suites de ces deux secteurs dans l'avenir? Finalement, la SDE et l'Office de Tourisme de la MRC des Appalaches seront fusionnés le 1<sup>er</sup> avril 2016. Cette décision permettra de conserver toute l'expertise requise, mais en ayant un organisme, une mission et un plan d'action. Une des actions que la MRC souhaite voir mise en place est le développement d'une stratégie marketing de promotion touristique et économique de la région.

## *Préserver et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement*

Un des enjeux majeurs de la MRC des Appalaches est sans contredit la présence d'amiante sur une partie de son territoire. En effet, l'histoire de la MRC des Appalaches repose principalement sur la découverte de l'amiante à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Or, après un siècle d'extraction de l'amiante, cette activité économique s'est terminée. Cependant, même si l'activité extractive est achevée, il reste que les traces de cette extraction sont encore bien présentes sur le territoire. La région est alors aux prises avec des mesures de protection des travailleurs pour assurer leur bonne santé certes, mais qui fait en sorte que les coûts des travaux sont considérablement augmentés. Ceci pourrait faire en sorte que certains projets ne voient pas le jour. Ainsi, la MRC croit qu'il est de son ressort de faire des représentations auprès des instances politiques afin d'assurer une meilleure adaptation de ces mesures protectrices entre autres auprès de la CSST.

L'histoire de la région autour de l'extraction de l'amiante devrait être racontée, relatée. De même, les traces de cette activité devraient être mises en valeur. Néanmoins, certains sites miniers devront être réhabilités et restaurés afin d'en faire des éléments contributifs. D'ailleurs, certains sites se trouvent tout près de la rivière Bécancour. Une problématique soulevée depuis longtemps est l'apport important de sédiments de ces haldes minières dans la rivière Bécancour et dans les lacs situés en aval. L'organisme de bassin versant Grobec a, dans son plan directeur de l'eau, des actions à cet effet.

Les MRC ont la compétence en matière de cours d'eau et les municipalités ont la responsabilité d'appliquer la Politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable sur leur territoire. Toutefois, malgré cette politique, force est de constater que les rives des lacs et des cours d'eau ne sont pas toutes maintenues à l'état naturel. Ainsi, la MRC souhaite assurer l'aménagement des rives des lacs et des cours d'eau afin de préserver leur santé.

Enfin, les MRC ont l'obligation d'adopter un Plan de gestion des matières résiduelles dans lequel plusieurs actions devront être mises en place. La MRC devra en faire la promotion ainsi que la promotion des écoparcs.

## *Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation)*

Les services de proximité sont essentiels à la vitalité d'une communauté. Dans l'optique de rétention et d'accueil de nouveaux arrivants, il est important de développer et de maintenir les services de proximité dans les municipalités. Dans un premier temps, les services aux citoyens déjà existants gagneront à être publicisés afin d'amener la population vers ces services. De même, afin de permettre au plus grand nombre possible de gens de se

rendre vers ces services, une offre de transport collectif rural adéquate est nécessaire et devra être mise de l'avant. À cet effet, la MRC investira 100 000 \$ en 2016 pour un tel service de transport.

Dans un deuxième temps, à défaut d'avoir les services de proximité dans chacune des municipalités, il pourrait être intéressant que les services absents (de santé, communautaire) soient offerts périodiquement dans les municipalités, permettant ainsi à un plus grand nombre de citoyens de bénéficier de ces services et ainsi pouvoir demeurer plus longtemps dans leur communauté d'appartenance.

Dans un troisième temps, la MRC est persuadée qu'il faut maintenir les acquis comme les écoles primaires, secondaires, les services bancaires, les services postaux et les commerces et services en place afin de conserver, par le fait même, des emplois de qualité dans la MRC.

Enfin, pour assurer une occupation dynamique du territoire, il est fondamental qu'en 2016, tous les citoyens dispersés dans le territoire de la MRC aient accès à une offre d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire de qualité. De plus, les différents programmes de subvention domiciliaires financés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) permettront certainement à une part de la population de demeurer plus longtemps dans leur milieu, et ce, dans un environnement sécuritaire et convenable.

Aussi, d'autres actions ont été ciblées pour permettre à la population d'avoir une meilleure qualité de vie : favoriser les saines habitudes de vie. À cet effet, la MRC croit qu'il faille développer davantage le réseau cyclable afin qu'une plus grande part de la population s'adonne à ce sport.

## 6 ACTIONS PRIORISÉES

Voici les actions qui ont été privilégiées pour chacune des priorités de la MRC. Les éléments en caractère gras sont les actions qui seront prioritaires :

S'ASSURER LA RÉTENTION DE LA POPULATION ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE	DÉVELOPPER UNE VISION COMMUNE ET PARTAGÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC ET D'EN FAIRE LA PROMOTION	S'ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGROALIMENTAIRE, TOURISTIQUE, CULTUREL, RURAL ET TECHNOLOGIQUE	PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES (SANTÉ, TRANSPORT COLLECTIF, ÉDUCATION/FORMATION)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Structure d'accueil pour la main-d'œuvre (ex. : activités d'accueil des nouveaux arrivants)</b></li> <li>● Stratégie pour viser les chercheurs d'emploi (ex. : foires de l'emploi à l'extérieur)</li> <li>● Accroître la visibilité de la région à l'extérieur</li> <li>● Utiliser les partenaires (en emploi, en éducation) qui attirent de la clientèle (ex. : Cégep)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Élaborer une stratégie marketing pour mieux nous vendre ensemble (ex. : politique familiale) le territoire, sans être en compétition</li> <li>● Mieux concerter les efforts sur le territoire pour mieux diffuser notre complémentarité (ex. : différents secteurs des municipalités)</li> <li>● Mise en commun de ce que chaque municipalité fait afin d'éviter de se dupliquer et donc être plus efficaces ensembles (ex. : rassembler nos calendriers d'activités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Favoriser les incubateurs industriels et agricoles</b></li> <li>● <b>Favoriser la R et D sur le territoire (principalement pour le secteur forestier et secteur minier)</b></li> <li>● Pousser les phases 2 et 3 du Centre historique de la mine King</li> <li>● <b>Assurer la construction d'un centre des congrès</b></li> <li>● Développer les chemins de St-Jacques et de St-Rémi</li> <li>● Développer une stratégie marketing de promotion touristique et économique (ex. : Office de tourisme et SDE)</li> <li>● Amélioration des infrastructures dans les parcs industriels (ex. : fibre optique et motels industriels)</li> <li>● Faire un guichet unique des terrains industriels et commerciaux et en faire la promotion et travailler en complémentarité en fonction des créneaux de chaque parc industriel</li> <li>● Faire la promotion de la disponibilité de la main-d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire des représentations auprès des instances politiques afin d'assurer une meilleure adaptation à la région</li> <li>● Faire de la recherche et développement</li> <li>● Appuyer des représentations politiques dans le dossier de la CSST (amiante)</li> <li>● Revoir un chantier autour de la rivière Bécancour (ex. : pollution, Grobec et son plan directeur de l'eau)</li> <li>● La question de la restauration (correction) des sites miniers (ex. : représentations à faire)</li> <li>● La réhabilitation (conversion) des sites miniers pour en faire des éléments contributifs</li> <li>● Faire la promotion du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et des écoparcs</li> <li>● Assurer l'aménagement des rives et cours d'eau pour protéger leur santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rendre encore plus accessibles les services médicaux</li> <li>● <b>Revoir/mettre en place une structure de transport collectif et adapté</b></li> <li>● Avoir une représentation politique plus poussée de la MRC pour aller chercher des gains (ex. : subventions domiciliaires)</li> <li>● <b>Développer encore davantage le réseau cyclable</b></li> <li>● Participer ou encourager la construction le centre des congrès</li> <li>● <b>Décentraliser les services de santé dans les municipalités (ex. : plus de services de soin, CLSC)</b></li> </ul>